



Consignation partie civile

Par **fricero**, le **20/10/2022** à **19:32**

Bonjour,

Je me constitue partie civile en 2015 à la suite d'une usurpation en informatique : perquisition à domicile, saisie du matériel, rétention pendant 4 mois....

En 2016, je verse 1 500 € de consignation et vois la juge d'instruction

A ce jour, dossier toujours vide

Echec de la cybercriminalité de la Police Nationale en commission rogatoire alors que le délinquant est en France et utilise le réseau français

Je n'ai pas à subir leur insuffisance professionnelle sur mon dossier

Et je ne suis pas banquier de l'Etat

Il y a un moyen de récupérer sa consignation sans enlever sa plainte ?

D'avance merci